



PRÉFET DE LA GUYANE

Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales

Cayenne, le 5 septembre 2017

COMPTE RENDU
ATELIER PETITE ENFANCE
Suivi des mesures du plan d'urgence pour la Guyane

vendredi 1^{er} septembre 2017 – 10h00 – 13h

Préfecture de la Guyane – Salle Félix Eboué

Étaient présents :

Mr Stanislas ALFONSI (Sous-préfet, Secrétaire Général Adjoint)
Mme Frédérique RACON (DJSCS, Directrice)
Mme Marie-Marthe GALOT (DJSCS, chargée de mission)
Mme Michèle AGARANDE (CAF, chargé du suivi des investissements)
Mme Géraldine MAURY (PREFECTURE, chargée de mission auprès du Préfet)
Mme Audrey MARIE (CTG, vice-présidente)
Mme Marie-Camille MARCAULT-DEROUARD (UTEPE, Secrétaire)
Mme Solène FLEURIVAL (UTEPE, Présidente)
Mr Joël FRANCILLONNE (UTEPE, Trésorier)
Mme Ariane FLEURIVAL (UTEPE)
Mme Arlette EDWARD (UTG représentant aussi le collectif)
Mr Adrien AUBIN (UTG représentant aussi le collectif)

En introduction, le sous-préfet rappelle le contexte de la réunion qui s'inscrit dans le suivi du plan d'urgence pour la Guyane. Il propose de travailler selon la méthodologie suivante : aborder les points inscrits aux accords de Guyane signés par la ministre des outre-mer, faire un état d'avancement sur chacun d'entre eux et les envisager les marges de progression possibles.

En propos liminaires, l'ensemble des participants regrette l'absence des représentants des collectivités locales. Il demande aux représentants de l'Etat d'insister pour que leur présence soit assurée lors des ateliers à venir.

La présence des collectivités locales est indispensable, car elles participent à la définition des besoins et du suivi du schéma de développement sur leur territoire, elles portent des projets d'investissements et assurent de l'accueil et sont en sus, financeurs.

En synthèse, quatre points font l'objet de demande et suivi :

- Obtenir une prorogation pour l'utilisation des crédits restants (9 millions) qui arriveront à échéance fin 2017.
- Harmoniser le taux d'intervention à 80 % de l'investissement sur l'ensemble du territoire, sans prise en compte des règles de financement proportionnels.
- Mobiliser les acteurs de pré-financements pour assurer la réalisation des projets
- Assurer la pérennité des structures par une revalorisation de la prestation de service unique (PSU).

- **Obtenir une prorogation pour l'utilisation des crédits restants (9 millions) qui arriveront à échéance fin 2017 et mise en œuvre prioritaire du Schéma territorial des services aux familles (STSF)**

L'UTEPE rappelle son souhait de s'assurer que le STSF sera décliné comme prévu.

La CAF indique que les besoins recensés et formalisés (et insiste sur le formalisme obligatoire) ont été remontés au niveau national.

La CAF indique qu'elle dispose de dotation budgétaires qui s'élèvent à 21 millions sur la convention d'objectifs et de gestion 2015-2017. A ce jour, 12 millions ont été consommés.

Si les crédits restants, soit 9 millions d'euros, ne sont pas engagés avant le 30 novembre 2017, ils seront perdus. L'ensemble des participants sollicite l'État et la CAF afin qu'une dérogation soit faite pour engager ces financements en 2018.

La CTG indique qu'un appel à manifestation d'intérêt sur le secteur de la petite enfance est en cours et permet de mobiliser des financements européens à hauteur de 75 %.

- **Équilibre budgétaire des Établissements d'accueil du Jeune Enfant et financement à 100 % des investissements de manière systématique : Harmoniser le taux d'intervention à 80 % de l'investissement sur l'ensemble du territoire, sans prise en compte des règles de financement proportionnels**

L'UTEPE demande si le financement à 100 % des investissements sera effectivement appliqué.

Il est rappelé qu'un taux d'intervention publique à 100 % pour l'investissement porté par une structure privée, même associative, n'est envisageable que sous des conditions drastiques. Le taux usuel s'élève à 80 %.

L'État en partenariat avec la CAF, s'engage à solliciter officiellement le niveau national via les ministères et la caisse nationale des allocations familiales pour harmoniser le taux d'intervention sur l'ensemble du territoire. Actuellement, les projets sur l'Île de Cayenne peuvent bénéficier d'un taux d'intervention à hauteur de 46 % de la CAF. L'UTEPE indique que cette règle, bien que compréhensible, est en décalage avec les besoins du territoire car les projets structurés et les demandes sont recensés sur les bassins de vie : Cayenne, Kourou, Saint Laurent du Maroni.

Il est donc indispensable que tous les projets prioritaires, stables, formalisés et sérieux puissent bénéficier d'une intervention à 80 % dans la limite des crédits disponibles.

La CAF rappelle que l'ensemble des projets formalisés et faisant preuve de manque de moyen ont été remontés au niveau national pour obtenir un taux de 80 % quel que soit leur secteur géographique.

- **Engager avec l'AFD et BPI France des travaux d'ingénierie financière pour résoudre les problèmes de moyens financiers que rencontrent les structures de la petite enfance : Mobiliser les acteurs de pré-financements pour assurer la réalisation des projets**

Les représentants de l'UTG demandent à l'État d'agir envers les banques pour assurer les pré-financements des projets.

Le sous-préfet rappelle que l'Etat n'a pas de pouvoir sur le secteur privé et bancaire. Néanmoins, il s'engage à solliciter les acteurs publics à savoir la caisse des dépôts, la banque publique d'investissement et l'agence française de développement.

La DJSCS ajoute que la BPI s'est positionnée favorablement en ce sens.

- **Étudier la possibilité d'ajuster le taux de la Prestation de Service Unique (PSU) en fonction des surcoûts intrinsèques au territoire**

Le représentant des associations des structures de la petite enfance expose que les structures guyanaises du secteur de la petite enfance subissent des surcoûts de fonctionnement par rapport à celles de métropole à cause de la vie chère en Guyane alors que les aides sont plafonnées au niveau national. Il demande donc que les subventions versées aux structures guyanaises prennent en compte ces surcoûts.

La directrice de la DJSCS indique que le niveau national a déjà fait savoir que des inspecteurs généraux des affaires sociales (IGAS) allaient être missionnés afin de mener une étude comparative pour mesurer précisément ces écarts et ces surcoûts et voir quelle compensation pourrait être mise en place, à quelle hauteur, et sous quelle forme.

La CAF rappelle les dispositifs de rattrapage et les modalités de financement liées aux coûts de fonctionnement. Deux dispositifs existent :

- le dispositif CAA qui permet de bénéficier entre 1400 et 3000 € de financement par place d'accueil
- le dispositif de financement complémentaire qui vient pallier les financements déficients des collectivités.

L'État propose de solliciter la CNAF pour étudier les possibilités de revalorisation de la PSU pour la Guyane.